

Philosophie immobilière

Droit de vote aux arbres de plus de 18 ans



À l'époque lointaine du dévonien, voilà plus de 350 millions d'années, les arbres migrants ont posé leurs racines sur terre. Arrivés bien après les animaux aquatiques et marins, ils n'ont rien demandé et personne n'a contesté leur établissement forestier. Le permis «F» comme forêt, émis par l'Administration des évolutions naturelles contributives de la vie planétaire, est le seul élément archéologique témoignant de cette réalité. Ils ont fondé des familles, des filiations, une généalogie. Participer à l'équilibre des écosystèmes leur a semblé pertinent, voire essentiel et nécessaire. Leur fonction est décisive: enrichir l'atmosphère

des champignons, des fleurs, des bonnes et mauvaises herbes, des bactéries, des insectes, araignées, moustiques et autres animaux, en précieux oxygène. Les arbres ont un nez, des yeux, une bouche. Ils se nourrissent de lumière et d'énergie solaire, avec les feuilles comme capteurs alimentaires. Ils font cela sans contrepartie ni salaire. Les arbres font des miracles sans quémander, pour permettre aux humains de vivre et respirer. Que penser de ces hommes qui les brûlent, les abattent, les débitent, leur font pipi dessus? Drôle de situation où l'on se moque du partenaire vital. Vite, tout reboiser, autoroutes, zones in-

dustrielles, déserts et pistes de ski, avant qu'il ne soit trop tard. Un jour ou l'autre, l'arbre à forêt va présenter sa facture. Payable pas en argent, mais en nature. L'arbre citoyen *urbi et orbi* a un droit bio-constitutionnel à donner son avis, sur les choses de la vie et les choix de société; donc de voter. Les arbres comptent pour qui sait les compter. La réalpolitique sera existentielle, glisser sa feuille dans l'urne, un devoir solidaire, libertaire, égalitaire et fraternel. Droit de vote aux arbres de plus de 18 ans. Il va y avoir du changement au Parlement! ■

PÉCUB